

Liberte Politique

/

## Les suites de l'agression contre la procession commémorant les martyrs de la Commune

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 19 septembre 2021

Source [Le Salon Beige] Un homme [devait être jugé](#) mercredi 15 septembre à Paris pour répondre de [l'agression](#) contre la procession commémorant le 150e anniversaire de la mort de prêtres et religieux pendant la Commune. Deux pèlerins [avaient été blessés](#) le 29 mai.

L'homme de 38 ans était convoqué devant le tribunal correctionnel pour des faits d'« entrave concertée par violences à la liberté de manifestation », « violation de la liberté de culte », « violences aggravées », « dégradations en réunion » et « vol ».

Le procès a été renvoyé au 22 juin, l'avocat du prévenu plaidant également dans le procès des attentats de Paris.

19/09/2021 06:00